

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

C.A.P.
VENTE RELATION CLIENTÈLE - OPTIONS A & B
DISTRIBUTION & COMMERCIALISATION DES EQUIPEMENTS AUTOMOBILES
DISTRIBUTION & COMMERCIALISATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES
MAGASINAGE ET MESSAGERIE

EPREUVE : EP3 - Initiation juridique et économique

Le présent document comporte 2 pages numérotées 1/2 à 2/2

CORRIGÉ - BARÈME

page 1/2

PREMIERE PARTIE

Total : 10 points

NOM DE L'ENTREPRISE	SECTEUR	JUSTIFICATION
Les vergers de la Drôme	Secteur primaire 1 point	Entreprise agricole 1 point
Monts Jura Tourisme	Secteur tertiaire 1 point	Agence de voyage, donc secteur des services 1 point
GMF Assurances	Secteur tertiaire 1 point	Compagnie d'assurances donc secteur des services 1 point
SONY	Secteur secondaire 1 point	Entreprise industrielle (construction de matériel hifi, électronique, informatique ...) 1 point
RENAULT	Secteur secondaire 1 point	Entreprise industrielle (construction d'automobiles...) 1 point

SECONDE PARTIE

Total : 10 points

	LES FAITS	LES PARTIES EN PRESENCE	LE TRIBUNAL COMPETENT	LA JUSTIFICATION
Cas n° 1	Madame MIRRA travaille actuellement dans un salon de coiffure. Son patron l'oblige à travailler huit heures consécutives sans prendre de pause. De plus, il l'accuse, sans preuve, d'avoir volé dans la caisse et veut donc la licencier sans préavis ni indemnités.	✍ Mme MIRRA et son patron 0,5 point	✍ Conseil des Prud'hommes 1 point	✍ Litige lié au contrat de travail (entre salarié et employeur) 1 point
Cas n° 2	Monsieur CROISSANT est boulanger. Il a différents fournisseurs qui lui livrent les matières premières dont il a besoin pour son activité : farine, levure, sucre, chocolat... Mais il découvre ce matin que son fournisseur de beurre lui a vendu des produits périmés dont il a déjà payé la facture. Son fournisseur refuse de la rembourser.	✍ Monsieur CROISSANT et un fournisseur 0,5 point	✍ Tribunal de commerce 1 point	✍ Litige entre deux personnes qui ont le statut de commerçant 1 point
Cas n° 3	Monsieur BOUGON reçoit la visite d'un contrôleur des impôts qui veut vérifier sa déclaration de revenus. Le contrôleur trouve des erreurs et décide d'appliquer un redressement fiscal de 5 000 F à Monsieur BOUGON. Ce dernier conteste cette décision.	✍ Monsieur BOUGON et l'administration 0,5 point	✍ Tribunal administratif 1 point	✍ Litige entre un particulier / usager et l'administration / les pouvoirs publics 1 point
Cas n° 4	Monsieur ROMUALD est dans son jardin lorsqu'il aperçoit un ballon traverser sa cour et casser une vitre de sa maison : c'est le fils du voisin qui l'a envoyé accidentellement. La réparation va coûter 3 000 F mais son voisin refuse de payer.	✍ Monsieur ROMUALD et son voisin 0,5 point	✍ Tribunal d'instance 1 point	✍ Litige entre deux particuliers d'un montant inférieur à 30000 F 1 point